



**Procès-verbal No 16**  
**Séance du 29 avril 2019**

**Présidence : Monsieur Marcel Anex**

**Monsieur le Président** ouvre la séance à 20h16. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les scrutateurs, à Messieurs les représentants de la presse régionale, cantonale et vallorbière, ainsi qu'au fidèle public.

Avant de débiter la séance, **M. Anex** dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- Le 19 février à la séance des cuisiniers du coup de fourchettes au Foyer des Fontaines
- Le 8 mars à l'assemblée des pêcheurs en rivière à la cabane de la Source
- Le 12 mars à l'assemblée de la Confrérie des fusiliers de la Truite au Casino
- Le 13 mai à l'assemblée de l'USV au Casino
- Le 17 mars au 1<sup>er</sup> tour des élections cantonales au Casino
- Le 21 mars à l'assemblée de l'Entraide 2030 au Casino
- Le 29 mars à l'assemblée du Musée du Fer à l'Auberge communale
- Le 6 avril à l'ouverture du Carnaval de Vallorbe avec remise de la clé du Village à la Présidente
- Le 11 avril à l'assemblée des producteurs de lait romand au Casino
- Le 12 avril à l'assemblée des UMV aux Usines Métallurgiques
- Le 13 avril à la soirée de la Lyre Vallorbe-Ballaigues au Cevi à Ballaigues
- Les 20 et 21 avril à la rencontre des couteliers au Musée du fer

**M. le Président** demande aux conseillers de se lever pour une minute de silence en mémoire de :

- M. Jacques Favre, Président du Conseil du 01.07.2007 au 30.06.2008
- M. Pierre Bridel, Conseiller communal depuis 2016
- M. René Simon, Huissier durant de nombreuses années

**Premier objet**  
**Appel**

**Excusés :**

Mesdames Sarah **Clot**, Catherine **Huguenin**, Line-Claude **Magenat** et  
Christelle **Vallotton**  
Messieurs Gilberto **Alemanni**, Hubert **Bally**, Jacques-André **Chezeaux**,  
Nourredine **Ghennoune** et Jérémy **Kolly**

L'appel fait constater la présence de **40 conseillers/49**, les 9 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

**Deuxième objet**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande de rajouter un point supplémentaire après l'adoption du procès-verbal

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 15 du 18 février 2019
4. Assermentation d'une nouvelle conseillère
5. Correspondance
6. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
9. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour modifié est ensuite accepté à l'unanimité.

**Troisième objet**  
**Adoption du procès-verbal No 15 du 18 février 2019**

Le procès-verbal No 15 est adopté à l'**unanimité**, sans remarque.

**Quatrième objet**  
**Assermentation**

**M. le Président** invite ensuite **Madame Emmylou Maillard** à bien vouloir s'avancer vers le bureau et demande à l'assemblée de se lever.

Il lui lit ensuite la promesse légale :

*« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribuera ou pourra vous attribuer »*

Après cette lecture, **Mme Maillard** déclare en levant la main droite **«Je le promets »**

M. Anex l'invite ensuite à prendre place dans les rangs UDC et lui dit qu'elle est maintenant installée en qualité de membres du Conseil Communal pour la législature 2016 /2021.

(41 conseillers présents)

### Cinquième objet Correspondance

- Courrier de M. Thierry Goël, du 18 avril 2019

*Au Président du Conseil Communal,*

*Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

*Quelques réflexions et critiques qui mériteraient à mon avis d'être discutées au prochain Conseil communal :*

*Etats des routes dans la commune :*

*Je constate qu'année après année les routes de la commune se sont détériorées et il ne semble que rien n'est fait pour améliorer la situation.*

*Route des Grands-bois :*

*La route des Grands-bois a été fermée durant de longs mois et le canton n'a pas été en mesure de refaire le revêtement sur l'ensemble du tracé et qui laisse à désirer à certains endroits.*

*Déchetterie :*

*La déchetterie s'étend au-delà de son périmètre initial comme un dépôt sur un terrain vague. Est-ce normal ? Est-ce temporaire en attendant la fin de l'exploitation de la gravière et la réhabilitation de l'endroit ?*

*Nouvelle gare prévue au Day :*

*J'espère que dans le projet, il est prévu d'aménager l'accès également pour les personnes qui viennent à pied ou en vélo depuis le quartier de Bellevue. J'espère également que le reste de l'endroit sera réhabilité. Ne serait-ce également pas l'occasion de se poser la question sur l'utilité du silo du Day. Verrue dans le paysage qui me semble bien inutile et inutilisé ? Au fait, il sert à quoi ?*

*Skate-park :*

*La commune a investi des millions pour remettre au goût du jour la patinoire. J'espère que les autres activités pour les jeunes ne seront pas oubliées. Je pense notamment au skate-park qui était déjà dans un état déplorable et qui n'a pas été remis en fonction depuis lors...*

*Forêt de Bataillard – Piste Vita*

*Des coupes de bois ont eu lieu dans la forêt de Bataillard sur la piste Vita. Les travaux ne sont pas terminés mais j'espère que la piste sera remise en état... Mettre des copeaux de bois sur la piste issue des coupes de bois ?*

*Tourisme pédestre - Chemin de la Jougenaz*

*Le chemin n'est pas entretenu à certains endroits. A un endroit, les escaliers n'existent plus et seuls des piques métalliques sortent de terre, ce qui peut être dangereux.*

*Ancienne pêcherie de la Source*

*J'osais espérer qu'après le rachat de la pêcherie de la Source, l'endroit serait réhabilité par son propriétaire. Dommage qu'après quelques années rien n'a été fait et que ce magnifique endroit n'en soit pas un...*

*D'une manière générale, le Conseil communal devrait se préoccuper de l'image de la commune dans son ensemble, de préserver les espaces naturels qui font la beauté de l'endroit.*

*En vous remerciant d'avoir pris notes de mes quelques remarques, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.*

*Thierry Goël*

### **Sixième objet**

#### **Préavis municipaux et nomination des commissions**

**No 01/19 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 3'780'000. -- pour l'aménagement du carrefour rue de Pontarlier / Grand-Rue ainsi que pour l'assainissement des infrastructures adjacentes**

A l'aide d'un diaporama, le syndic présente le préavis municipal 01/19 relatif à une demande de crédit de 3'780'000 francs pour l'aménagement du carrefour rue de Pontarlier / Grand-Rue ainsi que pour l'assainissement des infrastructures adjacentes.

Il précise, entre autres, que dans le cadre de ces travaux, une subvention de 376'000 francs sera allouée respectivement par l'Etat de Vaud et l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA)

Sur décision du Conseil, ce préavis est remis à la commission d'urbanisme.

**No 02/19 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 64'000.-- pour le remplacement partiel d'une canalisation d'eau potable à la Voëte**

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Carole **Perrin**, Gladys **Monnin** et Messieurs Sébastien **Authouart**, Luc-Olivier **Stramke**, Christian **Lirgg**

### **Septième objet**

#### **Communications de la Municipalité**

M. Ch. **Schwerzmann**, **Municipal**, déclare :

Suite à fermeture de la patinoire le 24 mars dernier, les travaux vont reprendre tout prochainement avec notamment la pose de la charpente entre le bâtiment de la buvette et le nouveau toit. Il reste encore la finition des nouveaux vestiaires et un grand nettoyage du site afin que tout soit prêt pour le week-end d'inauguration du 23 au 25 août.

Sur la rive gauche de l'Orbe, l'ouverture de la piscine est prévue le samedi 18 mai à 9 h 30. Nous avons mis tout en œuvre afin que les problèmes rencontrés la saison dernière soient résolus.

Les grandes transformations prévues, dont un crédit a été approuvé par le Conseil communal, sont reportées et seront réalisés pour la saison 2021, ceci afin de bien définir les besoins par un bureau spécialisé. Au besoin, nous ferons appel, en temps voulu, à la commission qui avait étudié ce préavis

**M. S. Costantini, Syndic, communique :**

### **TGV**

Quelques nouvelles du dossier « TGV ». Je vous en avais parlé lors de la dernière séance. Deux nouvelles rencontres ont eu lieu récemment à Dole entre les dirigeants de la Société Lyria et les Autorités de part et d'autre de la frontière. J'y ai participé. Force est malheureusement de constater que cette société de transport, appartenant à 74 % à la SNCF et à 26 % aux CFF, ne veut pas pour l'instant revenir sur sa décision et maintient sa volonté de supprimer une liaison quotidienne « aller-retour » Lausanne – Vallorbe – Paris dès 2020.

Lyria désire compenser cette diminution de desserte par une augmentation de places dans leurs nouveaux trains. Cette façon de faire ne nous convient pas dans la mesure où le risque est qu'à terme, ce soit la ligne elle-même qui soit mise en péril.

Côté suisse, nous sommes intervenus auprès de l'Office fédéral des transports ainsi que des Autorités fédérales afin que la convention signée entre la Confédération Suisse et la République Française le 5 novembre 1999 soit respectée. Cette convention prévoit, entre autres, que les deux Etats conviennent de prendre et de coordonner les mesures nécessaires au développement, à la promotion et à l'amélioration des transports par chemin de fer sur cette ligne.

Ce dossier fait l'objet d'une attention toute particulière de la Municipalité et, dans le cadre de la libéralisation du réseau ferroviaire européen, nous n'hésiterons pas à entamer des pourparlers avec d'autres compagnies ferroviaires suisses et étrangères afin d'accroître l'utilisation de cette ligne. Notre but est de garantir une qualité de desserte de notre région et également la pérennité de la Gare de Vallorbe.

### **Centre fédéral d'accueil**

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile le 1<sup>er</sup> mars dernier, le Centre fédéral d'Accueil (CFA) de Vallorbe héberge des personnes ayant les profils suivants :

- personnes en attente d'une décision;
- personnes en phase de renvoi;
- personnes bénéficiant déjà du statut de réfugié et faisant partie du programme de « réinstallation » mis sur pied par l'Organisation des Nations Unies. Ces personnes, en grande majorité des familles, sont en possession d'un permis « B réfugié » et restent environ 3 à 4 semaines à Vallorbe afin de s'acclimater à nos us et coutumes avant d'être redirigées dans les différents cantons. Sur un total de 72 résidents en date du 25 avril dernier, 32 personnes font partie de ce programme de « réinstallation ».

Comme convenu, la capacité d'accueil du centre n'a pas été augmentée, les travaux d'utilité publique ont repris et les patrouilles des agents de sécurité au sein de la localité ont toujours lieu.

La convention signée l'année passée entre la Confédération, le Canton de Vaud et la Commune de Vallorbe est parfaitement respectée.

## **Comptes 2018**

La Municipalité a pris acte du bouclage des comptes 2018 lors de sa séance de ce jour et a le plaisir de vous communiquer que les résultats sont supérieurs aux attentes.

Ceux-ci se traduisent par :

- un excédent de revenus de 45'208 francs;
- une marge d'autofinancement de 3'424'826 francs soit 17,02 %.

Il est plaisant de constater que nous sommes en phase avec notre planification financière et que notre localité peut faire face avec sérénité aux investissements déjà consentis ainsi qu'à ceux en cours et ceux planifiés.

Malgré ces bons résultats, nous restons en permanence vigilants aux dépenses publiques ainsi qu'aux besoins de la collectivité.

Les comptes et le rapport de gestion seront transmis dès le 10 mai prochain aux conseillers communaux.

## **Huitième objet**

### **Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets**

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

## **Neuvième objet**

### **Divers, questions et vœux**

M. P. **Künzler** déclare :

Un Jurassic Parc de plastoc !

J'ai lu dans la presse et vu sur place l'installation d'une attraction foraine pour laquelle personnellement n'ai pas d'intérêt mais cela est un détail. Ce qui l'est moins à mes yeux est que l'on va interdire l'accès aux promeneurs à un endroit magnifique et préservé de notre commune durant 7 mois de cette année. Quel dommage de condamner l'accès au site des grottes par la rive gauche, tellement plus accueillante que le chemin d'accès en tout-venant. Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Mes questions sont :

- Comment et par qui l'autorisation d'installation de cette attraction a-t-elle été délivrée ?
- N'aurions-nous pas pu trouver un autre endroit pour cette attraction ? Gd-Morcel ?
- Quels sont les avantages ou retombées directes attendues pour la commune de Vallorbe ? Avons-nous la possibilité d'avoir un retour, voir un décompte des entrées enregistrées par cette attraction. Et si possible un décompte de la fréquentation des sites vallorbiens durant cette période en regard des années précédentes.

M. Ch. **Schwerzmann, Municipal**, répond à M. Künzler, que c'est l'Office du Tourisme d'Yverdon qui a envoyé un mailing en début d'année à tous ses partenaires pour les informer qu'une société avec ces dinosaures, cherchait un terrain pour les installer dans le Jura nord vaudois. Le président des Grottes de Vallorbe a sauté sur l'occasion et leur a proposé un site proche des Grottes pour cette exposition. La société en question est venue sur place et le site leur a bien convenu. Ils se sont approchés de la Municipalité.

Il dit avoir été lui-même sceptique face à cet endroit, il aurait mieux vu Juraparc pour cette exposition et les a aiguillés dans ce sens. Cependant, les exposants sont revenus à la charge pour le site des Grottes et ont demandé une autorisation au Canton qui l'a délivrée. La demande est revenue en Municipalité qui, après discussion, a décidé de l'accepter également. Cette exposition a donc lieu du 1<sup>er</sup> mai à fin octobre à Vallorbe. En ce qui concerne les retombées économiques, cette manifestation a déjà eu lieu à divers endroits notamment en suisse allemand et a rencontré un grand succès, entre 30 et 50'000 visiteurs. C'est la deuxième qu'elle a lieu en suisse romande. Il communiquera ultérieurement comme chaque année les chiffres des sites touristiques. Il pense qu'il y a un intérêt également pour la vie économique du village et les commerces. Cela fait très longtemps que l'on essaie d'amener du monde à Vallorbe et il espère que cette exposition temporaire rencontrera du succès. M. le Municipal dit avoir également rencontré l'organisateur de cette exposition à plusieurs reprises et il est très respectueux de l'environnement et de la nature. Le service forestier a également été contrôlé pour que tout soit en ordre et conforme.

M. O. **Ponnaz** au sujet du préavis 1/19 se déclare inquiet quant au passage des poids-lourds dans la localité, plus particulièrement l'hiver sur le parcours de la rue du Simplon lorsqu'il y aura des patrouilleurs scolaires. Il est inquiet par rapport à ceci, doit-on maintenir des patrouilleurs « élève » ou mettre un adulte à ce moment-là ?

M. Rosetti ici présent, responsable de la formation des patrouilleurs, appuie également cette question et ne manquera pas d'en informer la gendarmerie vaudoise qui vient former chaque années les patrouilleurs afin d'avoir son avis.

M. P. **Künzler** concernant les travaux dans les Grands-Bois initialement prévus durant les vacances de Pâques qui n'ont semblent-ils pas eu lieu. A-t-on des précisions sur la nature des travaux et de nouvelles dates pour la fermeture de la route cantonale.

M. S. **Costantini, Syndic**, en réponse à la question de Monsieur Patrice Künzler informe le Conseil que la Direction générale de la mobilité et des routes a averti la Municipalité par courriel en date du vendredi 19 avril (Vendredi Saint) qu'au vu des prévisions météorologiques annoncées pour la semaine du 22 au 26 avril, les travaux relatifs à la pose du revêtement définitif sur une partie de la route des Grands-Bois étaient reportés, probablement à fin mai. A ce jour, aucune confirmation quant aux nouvelles dates choisies pour cette intervention n'est parvenue à la Municipalité.

M. Ch. **Schwerzmann, Municipal**, pour répondre au courrier de Monsieur Thierry Goël, signale que les sentiers de débardage suite aux coupes de Bataillard seront remis en état comme à chaque fois.

Nous n'oublions pas les jeunes, pour le skate-park, nous étudions une solution afin de trouver un endroit à l'arrière du terrain B où il y aura d'ailleurs également les appareils de fitness prévus au préavis des infrastructures sportives ainsi qu'un parcours urbain pour les jeunes.

En ce qui concerne le chemin de la Jougnenaz, M. Schwerzmann va se renseigner et faire le nécessaire.

M. L. **Fiorito, Municipal**, suite à la lettre de M. Goël informe le Conseil que la route de la déchetterie sera en partie refaite cet été.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle aux conseillers la visite de la centrale du biogaz le lundi 3 juin prochain et demande que les personnes intéressées s'inscrivent d'ici le 20 mai prochain. Il remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur rappelle la prochaine séance, agendée au **17 juin 2019 à 18h30** et les votations du 19 mai prochain.

Il est 21h19, la séance est levée.

Le Président :  
Marcel Anex



La Secrétaire :  
Francine Manière



**Prochaine séance, lundi 17 juin 2019 à 18h30**